

# Chocolatier-Confiseur-Glacier (Apprentissage) (7577)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

*Formation en alternance : Apprenez ce métier chez un patron et suivez en même temps des cours (chocolat, confiserie, glace) dans un centre de formation.*

## Objectif et Contenu

Programme	<p>Connaissances générales : Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.</p> <p>Connaissances professionnelles : Le chocolat : histoire, origine, étapes de fabrication; S'initier au métier; Techniques de base spécifiques au métier de chocolatier; Techniques de base spécifiques au métier de confiseur; Techniques de base spécifiques au métier de glacier; Techniques spécifiques au métier de chocolatier pour des produits complexes; Techniques spécifiques au métier de confiseur pour des produits complexes; Valorisation et vente des produits (emballage, organisation de comptoirs, rayonnages et étalages); Techniques spécifiques au métier de glacier pour des produits complexes; Servir la clientèle</p> <p><a href="http://www.efp-bxl.be/fr/formation/chocolatier-confiseur-glacier">Plus de détails, veuillez cliquer ici.</a> ( <a href="http://www.efp-bxl.be/fr/formation/chocolatier-confiseur-glacier">http://www.efp-bxl.be/fr/formation/chocolatier-confiseur-glacier</a> )</p>
Certification(s) visée(s)	Certificat d'apprentissage homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Type de formation	<a href="#">Alternance PME</a>

## Organisation

Durée	3 année(s)
Horaire	En journée 12 heures par semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.
Début	Septembre
Coût	70 euro frais administratifs & fournitures - Coût réduit Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 -

## Conditions d'admission

Prérequis administratif Avoir entre 15 et 23 ans. Vous devez :

- avoir atteint l'âge de 15 ans et avoir 23 ans maximum , votre contrat doit se terminer dans l'année civile de vos 26 ans au plus tard

- avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) (

<http://www.sfpme.spfb.brussels/fr/formation-en-apprentissage/contacter-un-delegue-a-la-tutelle> ) du SFPME.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

## Intéressé(e) ?

Que faire

**Venez discuter de votre avenir ! Découvrez la diversité des formations proposées lors de la [journée portes ouvertes du 26 avril 2020](#). ( <https://www.efp.be/actualites/jpo2020.html> )**

**La première démarche** est de vous présenter à la [permanence d'un délégué à la tutelle](#) ( <http://www.cocof.be/sfpme/fr/formation-en-apprentissage/contacter-un-delegue-a-la-tutelle> ) . Celui-ci s'assurera que vous êtes dans les conditions pour suivre la formation, établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier), vous informera sur le contrat d'alternance.

### Quels sont les documents dont nous avons besoin ?

- votre dernier bulletin ;
- votre carte d'identité.

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

## Remarques

Formation en alternance via un contrat d'alternance :

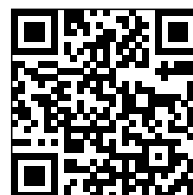
- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil, il est votre premier interlocuteur pour entrer en formation. ([Voir les permanences des délégués à la tutelle](http://www.efp-bxl.be/fr/je-suis-un-futur-auditeur)). ( <http://www.efp-bxl.be/fr/je-suis-un-futur-auditeur> )

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Retrouvez cette formation sur <http://www.dorifor.be/formation/7577>



---

### **efp / SFPME - Apprentissage**

Rue de Stalle 292b - 1180 Uccle

efp 0800 85 210

info@efp-bxl.be - <http://www.efp-bxl.be>